

RELEVÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION DES CHARGES COMMUNES

Exemple d'un avis reçu pour la régularisation des charges communes du 01/01/2023 au 31/12/2023

REGULARISATION DES CHARGES COMMUNES : du 1er janvier au 31 décembre 2023 → Période concernée

DEPENSES		CRITERES DE REPARTITION				LOCATAIRE		
Nature	1 Montant annuel	2 Base de Répartition	3 Total	4 Votre Logement	5 Nb de Jours	6 Votre part Charges	7 Vos Provisions appelées	8 Solde
A → Eau des Communs	405.23	Surface hab	6 141.00 m ²	53.00 m ²	365	3.50	5.28	-1.78
B → Electricité des Communs	721.46	Surface hab	3 479.99 m ²	53.00 m ²	365	10.99	14.64	-3.65
B → Ent. Local, Enlèvement O.M.	973.19	Surface hab	3 570.00 m ²	53.00 m ²	365	14.45	8.64	5.81
C → Entretien Générateur	4 730.88	Unité	64.00 u	1.00 u	365	73.92	71.50	2.42
C → Entretien Robinetterie	1 935.93	Unité	64.00 u	1.00 u	365	30.25	26.28	3.97
D → Nettoyage Des Parties Comm	29 434.29	Surface hab	15 309.00 m ²	53.00 m ²	365	101.90	130.72	-28.82
E → Produits Entretien Balayage	997.18	Surface hab	15 309.00 m ²	53.00 m ²	365	3.45	0.00	3.45
F → Taxe Ordures Ménagères	762.00	Surface hab	371.00 m ²	53.00 m ²	365	108.86	100.24	8.62
TOTAUX :						347.32	357.30	-10.02 €

Nous vous devons **10.02 €** au titre de la régularisation des charges. Ce montant sera porté sur votre avis d'échéance de **juin 2024**

$347.32 - 357.30 = - 10.02 €$

Calcul de la dépense réelle concernant votre logement (pour une année complète) : $6 = (1 \div 3) \times 4$

Calcul de votre solde (somme restant à payer si positif ou à vous rembourser si négatif) : $8 = 6 - 7$

A Consommation et abonnement pour l'eau et l'électricité utilisées dans les parties communes (Eau : nettoyage... / Electricité : éclairage...).

B Coût de la main-d'œuvre pour la gestion des conteneurs d'ordures ménagères collectifs et le nettoyage du local à ordures ménagères (OM).

C Coût des contrats d'entretien : maintenance et réparations des équipements collectifs et individuels (chaudière, robinetterie, ...).

D Coût de la prise en charge du nettoyage des parties communes.

E Coût des produits d'entretien utilisés pour le nettoyage des parties communes.

F Impôt facturé par les collectivités pour la collecte et la gestion des ordures ménagères.

Selon les résidences, vous pouvez également trouver (non exhaustif) : Electricité Ascenseurs | Entretien Ascenseurs | Entretien VMC | Entretien Espaces Verts | Prov. Antenne TV | Entretien Panneaux solaires | Entretien Ballon Thermodynamique | Entretien Assainissement | Entretien Portes Auto...

1 Montant total des dépenses pour le groupe d'immeubles, la résidence ou l'entrée.

2 Critères de répartition de la dépense (surface habitable ou unité de gestion forfaitaire).

3 Surface habitable totale (ou nombre d'unités considérées) pour le groupe d'immeubles, la résidence ou l'entrée.

4 Surface habitable ou nombre d'unités à considérer pour votre logement.

5 Nombre de jours concernés par la dépense pour votre logement (au prorata si emménagement en cours d'année de la période régularisée).

6 Montant réel vous concernant sur la période concernée.

7 Montant des acomptes que vous avez déjà payés sur la période concernée.

8 Solde à payer ou à vous rembourser. Le résultat correspondant au montant de la dépense réelle à laquelle sont soustraits les acomptes déjà payés.